

REGLEMENT PARTICULIER

1ER TOURNOI DES CLOCHES DE ST JOSEPH DU 14/15 AVRIL 2018

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du juge arbitre.

1. Le juge arbitre principal sera Florence CERDON.
 2. Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône-Alpes de badminton n° EN COURS
 3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
 4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs minimes-cadets-junior-sénior-vétérans, licenciés à la Fédération Française de Badminton. Le montant des droits d'inscription est de 15 euros pour 1 tableau et de 18 euros pour 2 tableaux.
 5. Les tableaux ouverts sont aux séries R4 R5 R6 D7 D8 D9 P10 P11 P12 (doubles et mixtes). Les catégories seront regroupées par séries (les tableaux seront alors édités de la façon suivante : Série 1 pour les joueurs les mieux classés, série 2, série 3, série 4 pour les classements les plus faibles etc..) L'organisateur se réserve le droit (avec l'accord du juge arbitre, de regrouper les séries. Et en fonction du nombre d'inscrits d'ajouter ou de retirer une série.
 7. Tous les tableaux (double et mixte) débiteront (selon le nombre d'inscrits) par une première phase de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants, puis une seconde phase en élimination directe.
 8. Les doubles se joueront le samedi et les mixtes le dimanche.
 9. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité en fonction des inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants :
 - ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement)
 - Le nombre de participants est limité à 180 joueurs
 - Le nombre de participant par série est limité à 12 paires par séries réparties en 4 ou 5 séries
 10. L'organisateur en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi et de regrouper les séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.
 11. En cas de forfait dans les séries double et mixte avant la constitution des tableaux, le partenaire restant inscrit pourra trouver un remplaçant pour maintenir son inscription.
- Après la constitution des tableaux, la paire sera remplacée par une paire en liste d'attente et s'il n'y a pas de liste d'attente les poules et les tableaux seront refaits.
12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés au maximum avec une heure d'avance.

13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les éléments nécessaires pour son match (raquettes, bouteilles...).

14. Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs/coachs (2 max. par joueur ou par paire). Des chaises pour les coachs seront prévues derrière chaque terrain donc le coaching est possible pendant le match.

15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

16. Les matchs seront auto-arbitrés.

17. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera le BABOLAT n°4 pour les séries R, D et P en vente dans la salle.

18. Tout volant touchant les infrastructures (structure du toit, panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois de suite au maximum. Les filins seront let durant l'échange.

19. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiqué par le JA et laisser un numéro de téléphone à la table de marque.

20. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être forfait pour le match en question par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

21. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

22. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

23. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match (test des volants, changement de tenue, tos, ...).

24. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelque soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

25. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre.

Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

26. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

27. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

28. Les têtes de séries seront désignées au CPPH de la FFBad par les organisateurs et le juge arbitre au 1^{er} Avril 2018.

29. Les inscriptions devront obligatoirement parvenir à l'organisateur avant le 28 Mars 2018.

Par adresse mail : accueil@sjbc.fr et pour le règlement à l'adresse : CHEMARIN Candice 93 Route de Bellevue 69700 SAINT ANDEOL LE CHATEAU. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} Avril 2018.

30. Les joueurs forfaits après le tirage au sort devront envoyés leur justificatif à la ligue. Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif à la ligue. Le joueur étant involontairement forfait pendant la compétition n'aura pas besoin de le justifier auprès de la ligue.

Adresse : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton, 37 routes du Vercors, 38500 St Cassien

Ou

sophie.bluy@badminton-aura.org

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 1ère édition » en observant ce règlement et en respectant les décisions du juge arbitre.

Le St Joseph Badminton Club